



Emprunt non payé, procédure au contentieux bientôt

Par **anthares**, le **29/11/2008** à **18:53**

Depuis 6 mois, je ne peux régler la totalité d'une échéance d'emprunt suite à une baisse de revenus. Je suis caution solidaire avec mon mari (divorce contentieux en cours) d'un emprunt portant sur l'appartement que j'occupe. J'ai informé la banque de mon incapacité de travail, seul mon mari est assuré à 100 % à ce titre. J'ai sollicité l'aide financière de mon mari en attendant le partage des biens. Lui occupant la maison familiale nous appartenant également à tous deux. Il ne se manifeste pas. La banque va dans les prochains jours déclencher une procédure contentieuse réclamant la totalité du solde de l'emprunt + les intérêts de retard. Ma question : si je verse une somme (pas plus de 500 €) pensez-vous que cela pourra suspendre cette mise en demeure ? (Je dois rencontrer dans 8 jours, le conciliateur en mairie pour qu'il m'assiste pour présenter un accord sur une base amiable à mon mari !)
Merci pour votre partage de connaissance.
Anthares 2